



Les Abymes 21 mai 2026

**Aux :**

- ✓ **Responsables de l'Ecole du Sabbat**
- ✓ **Pasteurs et Assistantes pastorales**
- ✓ **Trésoriers**
- ✓ **Anciens**
- ✓ **Responsables communications**
- ✓ **Membres d'église**

**Réf. : MP/EDS/n°1/05/2026/MV//ml**

**Objet : Abonnement aux manuels de l'école du sabbat 2027**

Chers responsables de l'Ecole du Sabbat

L'Église adventiste en Guadeloupe vous informe de l'ouverture de la période d'abonnement aux manuels de l'EDS pour **l'année 2027**.

De même que l'année dernière, les abonnements s'effectueront à partir d'une plateforme numérique en vue de diminuer le risque de pertes d'informations.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Vous (le responsable de l'EDS) informez les membres et familles de votre section locale de l'ouverture de la période d'abonnement qui commencera **à partir du 23 mai 2026 et s'achèvera le 24 juin 2026. Au-delà de cette date le logiciel ne sera plus accessible et les commandes seront verrouillées.**

*(La section locale met à disposition les fiches d'abonnement).*

2. Durant la période de promotion, vous recevez les fiches d'abonnements et collectez les fonds auprès des membres, que vous remettrez au trésorier de votre section locale.

3. Vous saisissez le total des commandes sur la plateforme en vous rendant sur le lien suivant : **[https://www.adventiste-gp.org/manuels\\_eds/index.php](https://www.adventiste-gp.org/manuels_eds/index.php)**

**3.1** Choisissez votre église dans le menu déroulant.

**3.2** Vous inscrivez votre mot de passe confidentiel (le même que l'année dernière). **Pour les directrices et directeurs nouvellement nommés, vous êtes priés d'appeler au 0590 82 79 76, le secrétariat de l'école du sabbat pour avoir le mot de passe.**

**3.3** Vous êtes donc connecté.

Renseignez les champs (les montants seront calculés directement en fonction des quantités entrées pour chaque article. Le logiciel vous indiquera automatiquement le total à payer. Vous pouvez modifier votre fiche à tout moment. Elle sera sauvegardée automatiquement. Attention, les montants indiquent le coût d'un abonnement annuel).

**3.4** Au terme de la saisie de toutes les données cliquez sur le bouton « FINALISEZ ».

**Après cette étape vous ne pourrez plus modifier votre commande**



**3.5** Vous pouvez imprimer votre bon de commande finalisé et remettre une copie à la trésorerie de votre section locale.

**3.6** Pour vous déconnecter cliquez sur la commande «DECONNEXION».

4. Le trésorier de l'église prépare une demande de sortie de fonds (DSF).
5. Le trésorier adresse sa demande de sortie de fonds au service de comptabilité de la Fédération pour effectuer le paiement.
6. La comptable de la Fédération valide le paiement sur la plateforme.

**La date limite pour le paiement des abonnements au siège de l'église conformément à la commande apparaissant dans le logiciel sera le 3 juillet 2026.**

Le département de l'École du Sabbat vous accompagne tout au long du processus en appelant le secrétariat, Myriam LOÏAL au 0590 82 79 76.

Nous vous remercions de votre engagement en participant à mettre la Parole au cœur de l'expérience de chacun.

**N.B. Nous invitons les responsables des sections enfantines à faire la promotion des livrets d'étude pour les élèves auprès des parents, afin de les encourager à en faire la commande pour leurs enfants.**

**Pasteur VOLANT Moïse**  
*Responsable départements Ministères Personnels/EDS*

P.J. La fiche d'abonnement du membre  
Le bon de commande de l'église